

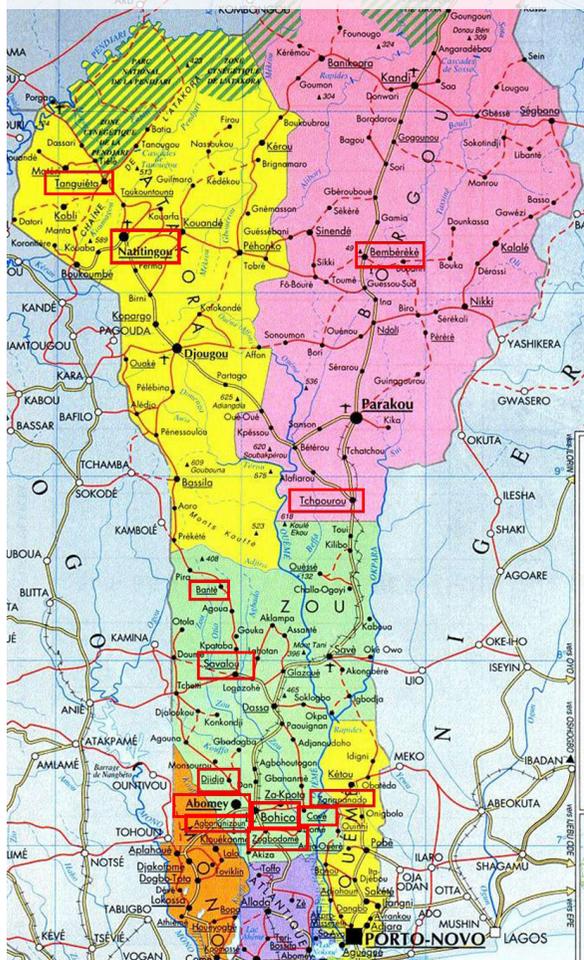
## 5 résultats attendus pour 13 partenariats

Pour assurer une pleine cohérence avec la Politique nationale en ces matières, il est attendu des communes béninoises qu'elles:

- harmonisent leurs pratiques et mutualisent leurs actions et acquis;
- disposent d'un registre foncier sécurisé et maîtrisé par l'administration, qui permet une occupation régulée des sols, doublée d'une optimisation des recettes fiscales;
- disposent d'un état civil (EC) modernisé, complet et sécurisé, au service du citoyen et de ses droits;
- disposent d'une administration responsable et fonctionnelle, dotée d'outils modernes de gestion, et efficace notamment pour une mobilisation optimale des ressources financières, afin d'augmenter leurs capacités d'investissement et de faire face à leurs dépenses courantes;
- aient adopté des mesures de sécurisation de leur fonctionnement pour assurer l'efficacité permanente de leurs Services.



**Abomey/Saint-Hubert;**  
**Agbangnizoun/La Louvière;**  
**Banté/Amay; Bembereke/**  
**Arlon; Bohicon/Neupré;**  
**Cové/Tournai;**  
**Djidja/Tintigny; Natitingoul**  
**Huy; Savaloul(commune belge**  
**en cours d'identification);**  
**Tanguiéta/Antoing;**  
**Tchaourouf/Virton; Zagnanado/**  
**Vaux-sur-Sûre;**  
**Zogbodomey/Libramont**



## PROGRAMME FEDERAL DE COOPERATION INTERNATIONALE COMMUNALE

### La coopération internationale de commune à commune

**Au BENIN,**

les communes maîtrisent leur gestion financière et territoriale au bénéfice des citoyens.

2017-2021

**Un objectif spécifique:**

pour renforcer les capacités des autorités décentralisées et de leurs Services, le Programme fédéral de CIC 2017-2021 au Bénin vise à ce qu'à un horizon de 5 ans, les communes béninoises y participant **aient dynamisé et sécurisé leurs structures et capacités organisationnelles** pour la maîtrise de leurs **ressources financières** et une amélioration des **capacités de gestion de leur territoire** et des **services de base aux citoyens**.



**S'inscrit sous la cible 1 partagée par les acteurs de la Coopération belge au Bénin:**

« Assurer une démocratie participative au sein de laquelle la société civile interagit avec les autorités, dans un contexte de bonne gouvernance, en vue d'un développement durable basé sur les valeurs de paix, de justice et de respect des droits de l'Homme ».

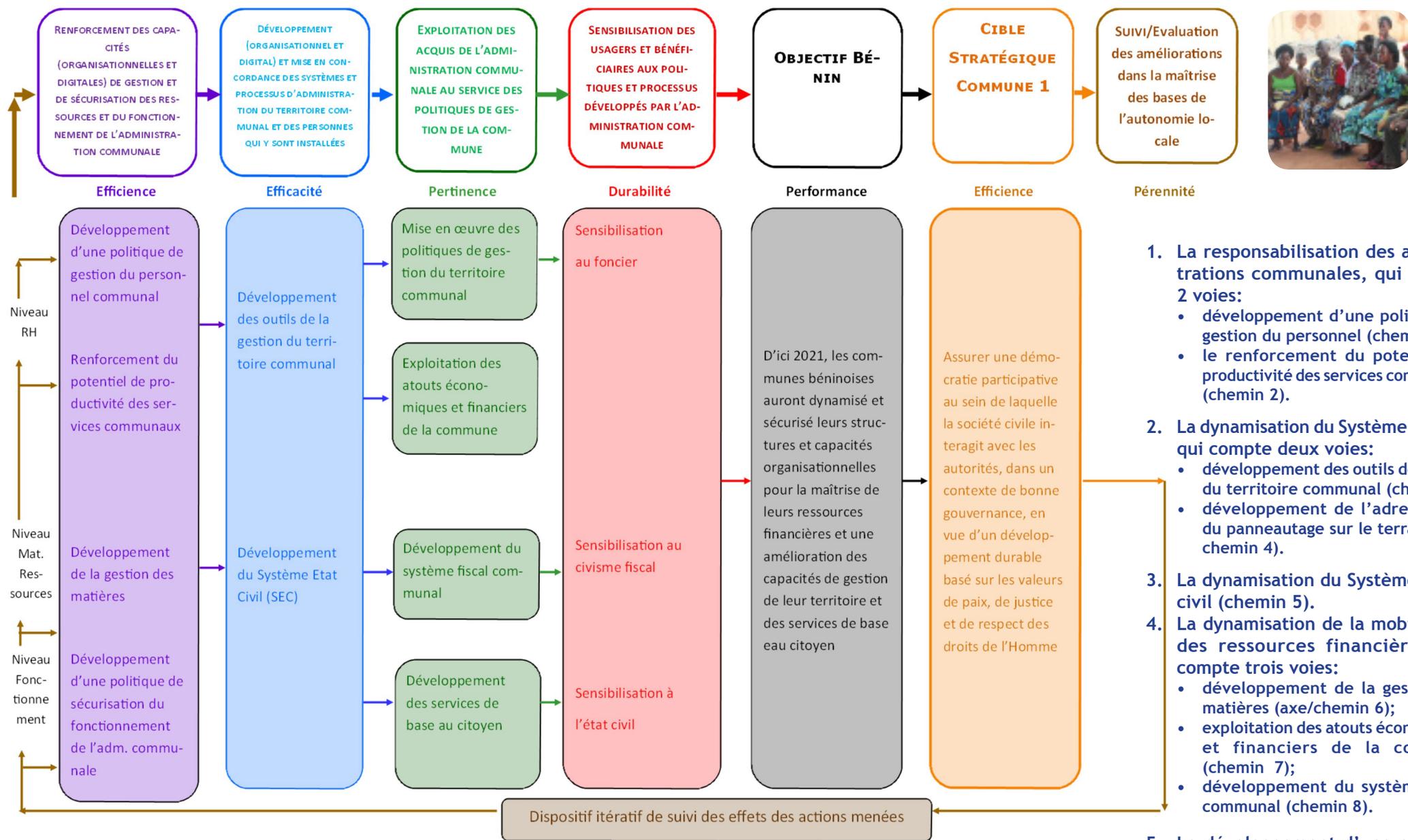


Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl



**Belgique**  
partenaire du développement





1. La responsabilisation des administrations communales, qui compte 2 voies:
  - développement d'une politique de gestion du personnel communal;
  - le renforcement du potentiel de productivité des services communaux (chemin 2).
2. La dynamisation du Système foncier, qui compte deux voies:
  - développement des outils de gestion du territoire communal (chemin 3);
  - développement de l'adressage et du panneauage sur le terrain (axe/chemin 4).
3. La dynamisation du Système d'Etat civil (chemin 5).
4. La dynamisation de la mobilisation des ressources financières, qui compte trois voies:
  - développement de la gestion des matières (axe/chemin 6);
  - exploitation des atouts économiques et financiers de la commune (chemin 7);
  - développement du système fiscal communal (chemin 8).
5. Le développement d'une politique de sécurisation du fonctionnement de l'administration communale (chemin 9).